



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier
87050 Limoges Cedex 2

téléphone : 0555455900
mél. : ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Philippe GOUTORBE

téléphone : 05 55 45 58 37
courriel : philippe.goutorbe1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10383309
Réf Lido : 2022-87088-80082

le 22/11/2022

*La Directrice départementale des
Finances publiques*

à

Monsieur Alain BOSSELY
CC BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain
Adresse du bien : ZAE DU MONCEAU – MAGNAC-BOURG
Valeur vénale : 9660 € HT ou 7 €/m² HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

CC BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

affaire suivie par : Alain BOSSELY, DG.

2 – DATE

de consultation : 25/10/2022

de réception : 25/10/2022

de visite : non visité

de dossier en état : 25/10/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession d'une parcelle artisanale.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune de Magnac-Bourg:

📍 Parcelles cadastrées

Situation	Section et n° de plan	Superficie
Le Monceau	A n° 1460	1380 m ²

Parcelle(s) : A 1460 de 1380 m², desservie par une voirie ainsi que par les réseaux d'eau potable et d'électricité.

Nécessité d'effectuer un assainissement autonome (pas de réseau d'assainissement collectif).

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : CC BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

Origine de propriété :

Situation locative: libre de toute occupation.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

La parcelle est située en zone UX2 du PLU de Magnac-Bourg.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Le prix fixé à 7 €/m² n'appelle pas d'observation de ma part. La valeur vénale est donc estimée à 9660 €.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



GOUTORBE Philippe
Inspecteur

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20221219-2022-109-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022